

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le mardi 18 novembre 2025 à 20 h à l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, le conseil statuera sur la demande de dérogations mineures suivantes :

Site visé par la demande : 211-215, rue Brossard – lot 3 131 845 du cadastre du Québec.

Nature et effet de la demande :

Cette demande de dérogations mineures vise à abolir les aires d'isolement du terrain au 211-215, rue Brossard dont plusieurs éléments s'avèrent non conformes au règlement de zonage numéro 901, soit les articles 631 à 634. La demande vise plus particulièrement à :

- Abolition de l'aire d'isolement entre une aire de stationnement et une ligne de rue (largeur minimale de 3,0 m, gazonnement, arbre à tous les 7 mètres) ;
- Abolition de l'aire d'isolement entre une allée d'accès et une aire de stationnement (largeur minimale de 1,0 mètre, gazonnement, arbre à tous les 7 mètres) ;
- Abolition de l'aire d'isolement autour d'un bâtiment principal (largeur minimale de 1,5 mètre, gazonnement, possibilité d'ajouter des arbustes et des fleurs) ;
- Abolition de l'aire d'isolement le long des lignes latérales en cour avant et latérale (largeur minimale de 1,0 mètre, gazonnement, possibilité d'ajouter des arbustes et des fleurs).

Lors de ladite séance du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande, sur place à l'hôtel de ville ou en complétant avant le début de la séance le formulaire « questions du public » disponible sur la page de diffusion de la séance à l'adresse suivante : <https://ville.delson.qc.ca/la-ville/vie-democratique/seances-du-conseil-et-proces-verbaux/questions-du-public/>.

Il est également possible de transmettre ses commentaires par écrit, à tout moment avant la séance, et ce, par courriel à l'adresse électronique greffe@ville.delson.qc.ca ou par courrier déposé à l'hôtel de ville. Le greffier fera la lecture aux membres du conseil de chacun des commentaires reçus avant la prise de décision.

Donné à Delson, ce 28 octobre 2025.

Me Luc Drouin
Directeur des affaires juridiques et greffier